

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication : **3 137 112**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
21 N° d'enregistrement national : **22 06352**
51 Int Cl⁸ : **D 06 F 95/00 (2022.01), A 42 B 1/018**

12 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

22 Date de dépôt : 25.06.22.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 29.12.23 Bulletin 23/52.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : Marsolier Efflam — FR.

72 Inventeur(s) : Marsolier Efflam.

73 Titulaire(s) : Marsolier Efflam.

54 Mandataire(s) :

57 Lave casquette . L'invention permettra de laver une casquette sans la détériorer ou venir la déformée . Elle est ca-

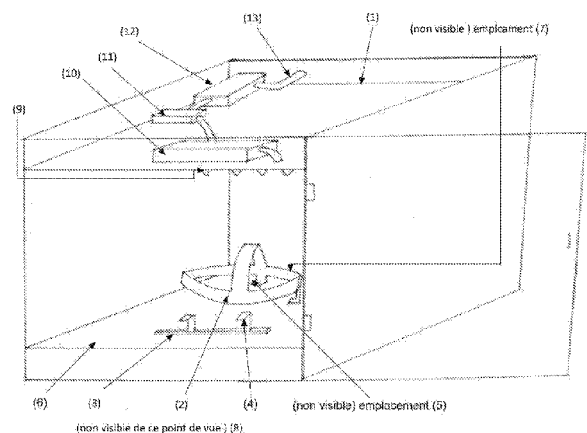
ractérisée en ce qu'il comporte d'une boîte(1) étanche et fermée par une porte dans laquelle nous avons un system de

maintien rond de la casquette(2) réglable en fonction de la circonférence et la hauteur de la casquette et d'un support(3)de visière permettant de régler les supports de la visière(4)en fonction de la longueur et la forme de la visière de la casquette .

Un jet d'eau rotatif (5) est introduit dans le system de maintien de la casquette. Les différents supports sont alors assemblés avec une plateforme(6) inclinée permettant l'évacuation de l'eau grâce à une gouttière de récupération(7) de l'eau au fond de la boîte reliée à un tuyau d'évacuation extérieur(8).

Un ensemble de jet (9) est installé sous le toit de la boîte . Le jet rotatif ainsi que l'ensemble de jet sous le toit sont reliés à l'aide d'un T de tuyau à une pompe à eau (10) relié à un réservoir de produit lavant (11) qui est relié par un tuyau à un filtre anticalcaire(12) et qui est lui-même relié par un tuyau à l'arrivée d'eau(13).

Cette innovation est destinée à un usage quelconque .
Figure pour l'abrégié : fig.1



FR 3 137 112 - A1



Description

Titre de l'invention : Lave casquette

- [0001] La présente invention concerne une machine permettant de laver une casquette afin d'éviter des désagréments et écrasements de celle-ci.
- [0002] Le lavage de casquette est traditionnellement effectué en machine à laver , ce qui va alors effectuer des désagréments de la casquette ainsi que déformer la casquette ce qui va alors lui faire perdre sa beauté d'origine.
- [0003] Certains lavages sont aussi effectués en lave-vaisselle ce qui cause de même des dégradations a la casquette et sa forme d'origine.
- [0004] L'existence d'un system de maintien de la casquette permettant son lavage ne fait que limiter alors la déformation de la casquette toutefois les dégradations causées par un lavage en machine à laver ou un lave-vaisselle ne sont pas limitées.
- [0005] L'invention créée permettra alors de remédier à ces dégradations et à cette déformation causée par le lavage de cette casquette-ci. Elle comporte alors une boîte étanche et fermée par une porte . Dans cette boîte nous avons un system de maintien rond de la casquette réglable en fonction de la circonférence et la hauteur de la casquette et d'un support réglable en fonction de la longueur et la forme de la visière de celle-ci . Un jet d'eau rotatif est introduit dans le system de maintien de la casquette permettant le lavage intérieur de celle-ci. Les différents supports sont alors assemblés avec une plateforme inclinée vers l'arrière permettant l'évacuation de l'eau grâce à une gouttière de récupération de l'eau reliée à un tuyau d'évacuation extérieur. Un ensemble de jets sont installés sous le toit de la boîte permettant de laver la partie extérieure de celle-ci. Un ensemble de jets est relié à une pompe à eau qui est reliée à un réservoir contenant le produit de lavage et à un filtre anticalcaire qui lui est relié à l'entrée d'eau . La boîte peut aussi contenir une entrée d'air pour venir sécher la casquette. Cette invention permettra à l'utilisateur de laver sa casquette et la sécher sans qu'il ne soit inquieté de la déformation et la dégradation de la casquette grâce aux supports réalisés pour maintenir la forme de la casquette ainsi que grâce à des jets qui ne seront pas sous hautes pressions et qui favorisent la conversation de l'état de la casquette.
- [0006] Suivant des modes particuliers de réalisation :
- I. La boîte qui peut être de tous matériaux(exemple non limitatif le bois , le verre , tout type de plastique , le plexiglas) et qui devront être traite contre l'eau si besoin.
 - II. Cette boîte peut alors être de toutes dimensions , tant que celle-ci est convenable pour y introduire le support de casquette et les composants de cette invention .

- III. Le support de maintien de la casquette et sa visière peuvent alors être de différents matériaux tant celui-ci support le fait d'être arrondi , percé et être inoxydable.
- IV. La boîte peut contenir une entrée d'air ou non qui permettra de sécher la casquette a l'air libre.
- V. Les jets peuvent être des brumisateurs ou des vaporisateurs.
- VI. L'entrée d'air peut être placée à différents endroits de la partie supérieur de la boîte.
- VII. Le jet rotatif peut être quatre jets de 90° , deux de 180° ou bien 1 seul jet rotatif a 360°
- VIII. L'entrée d'air peut contenir un ventilateur ou bien simplement une prise d'air.
- IX. Le support de visière réglable peut admettre deux types d'embout de support plat ou incurvé si la visière est incurvée .

[0007] [Fig.1] : Représente cette invention sans entrée d'air.

[0008] [Fig.2]: Représente cette invention avec entrée d'air.

[0009] Mode n°1 de réalisation de l'invention par un homme du métier :

[0010] En fonction de la [Fig.1] . Elle comporte alors une boîte(1) étanche et fermée par une porte . Dans cette boîte nous avons un system de maintien rond de la casquette(2) réglable en fonction de la circonférence et la hauteur de casquette et d'un support(3)de visière permettant de régler les supports de la visière(4)en fonction de la longueur et la forme de la visière de la casquette . Un jet d'eau rotatif (5) est introduit dans le system de maintien de la casquette. Les différents supports sont alors assemblés avec une plateforme(6) inclinée permettant l'évacuation de l'eau grâce à une gouttière de récupération(7) de l'eau au fond de la boîte reliée à un tuyau d'évacuation extérieur(8). Un ensemble de jet (9) est installé sous le toit de la boîte . Le jet rotatif ainsi que l'ensemble de jet sous le toit sont reliés à l'aide d'un T de tuyau à une pompe à eau (10) relié à un réservoir de produit lavant (11) qui est relié par un tuyau à un filtre anti-calcaire(12) et qui est lui-même relié par un tuyau à l'arrivée d'eau(13).

[0011] A titre indicatif non limitatif les tuyaux utilisés pourront être de dimension 12 mm , la pompe utilisée peut avoir une capacité de 300 litre par minute, la dimension de la boîte peut être 50cm par 50 cm .

[0012] Mode n°2 de réalisation de l'invention par un homme du métier :

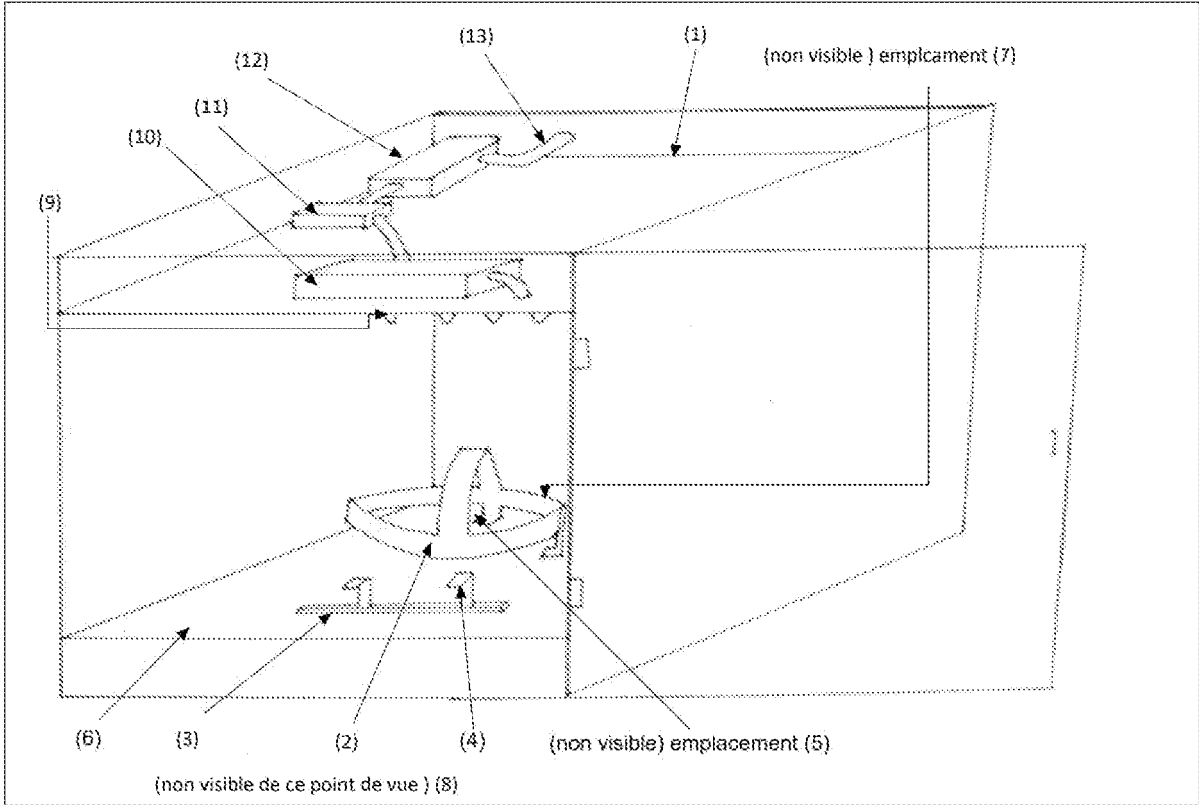
[0013] En fonction de la [Fig.2] . Elle comporte alors une boîte(1) étanche et fermée par une porte . Dans cette boîte nous avons un system de maintien rond de la casquette(2) réglable en fonction de la circonférence et la hauteur de casquette et d'un support(3)de visière permettant de régler les supports de la visière(4)en fonction de la longueur et la forme de la visière de la casquette . Un jet d'eau rotatif (5) est introduit dans le system de maintien de la casquette. Les différents supports sont alors assemblés avec une

plateforme(6) inclinée permettant l'évacuation de l'eau grâce à une gouttière de récupération(7) de l'eau au fond de la boîte reliée à un tuyau d'évacuation extérieur(8). Un ensemble de jet (9) est installé sous le toit de la boîte . Le jet rotatif ainsi que l'ensemble de jet sous le toit sont reliés à l'aide d'un T de tuyau à une pompe à eau (10) relié à un réservoir de produit lavant (11) qui est relié par un tuyau à un filtre anti-calcaire(12) et qui est lui-même relié par un tuyau à l'arrivée d'eau(13).On y ajoute alors une entrée d'air(14) dans la partie haute de la boîte(non limitatif) .

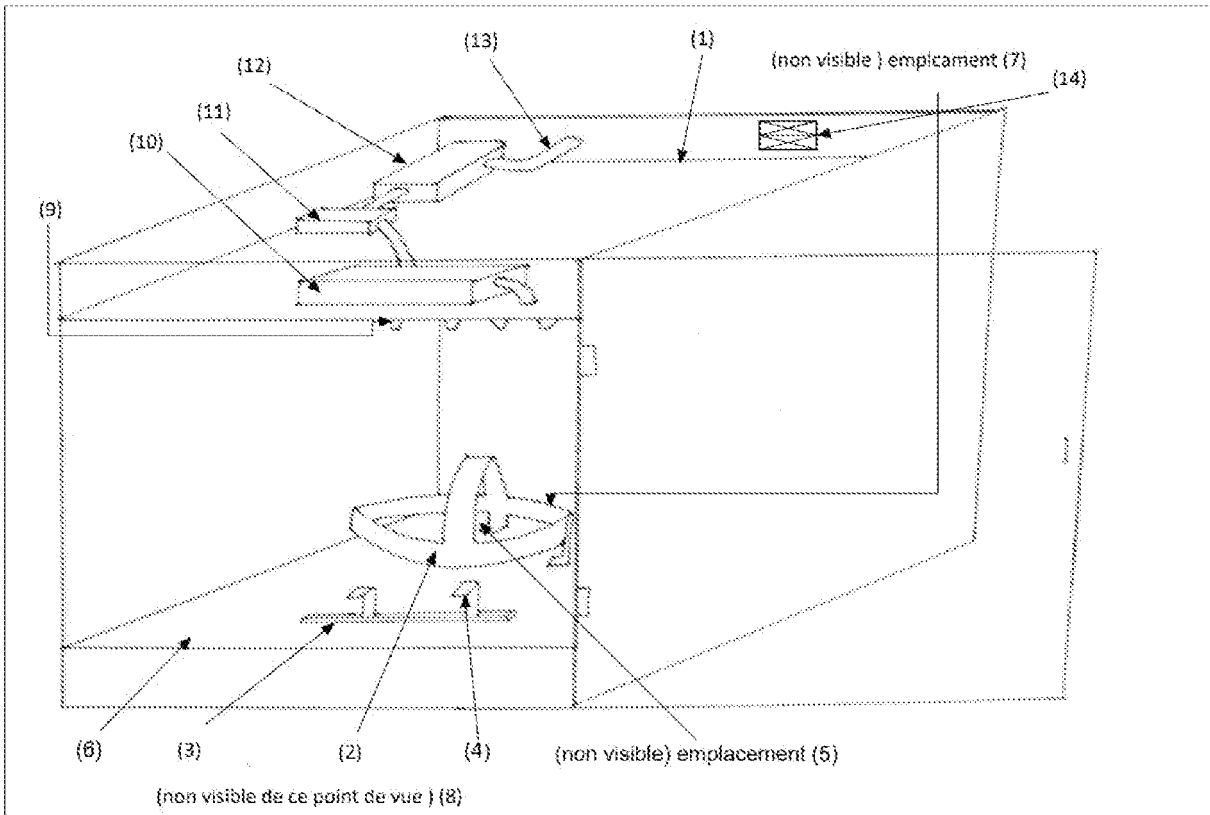
Revendications

- [Revendication 1] Lave casquette caractérisé en ce qu'il comporte d'une boîte(1) étanche et fermée par une porte dans laquelle nous avons un system de maintien rond de la casquette(2) réglable en fonction de la circonférence et la hauteur de la casquette et d'un support(3)de visière permettant de régler les supports de la visière(4)en fonction de la longueur et la forme de la visière de la casquette . Un jet d'eau rotatif (5) est introduit dans le system de maintien de la casquette. Les différents supports sont alors assemblés avec une plateforme(6) inclinée permettant l'évacuation de l'eau grâce à une gouttière de récupération(7) de l'eau au fond de la boîte reliée à un tuyau d'évacuation extérieur(8). Un ensemble de jet (9) est installé sous le toit de la boîte . Le jet rotatif ainsi que l'ensemble de jet sous le toit sont reliés à l'aide d'un T de tuyau à une pompe à eau (10) relié à un réservoir de produit lavant (11) qui est relié par un tuyau à un filtre anticalcaire(12) et qui est lui-même relié par un tuyau à l'arrivée d'eau(13).
- [Revendication 2] Lave-casquette selon la revendication 1 caractérisé en ce que la boîte (1) put contenir une entrée d'air (14).
- [Revendication 3] Lave-casquette selon la revendication 2 caractérisé en ce que l'entrée d'air (14) peut être placée à différents endroits de la partie supérieure de la boîte (1).
- [Revendication 4] Lave-casquette selon la revendication 2 ou 3 caractérisé en ce que l'entrée d'air (14) put contenir un ventilateur.
- [Revendication 5] Lave-casquette selon l'une quelconque de revendications précédentes caractérisé en ce que les jets (5, 9) peuvent être des brumisateurs ou des vaporisateurs.
- [Revendication 6] Lave-casquette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le jet rotatif (5) peut être composé de quatre jets de 90°, deux jets de 180° ou bien d'un seul jet rotatif de 360°.
- [Revendication 7] Lave-casquette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le support (3) de visière réglable put admettre deux types d'embout de support (4), plats ou incurvés si la visière est incurvée.

[Fig. 1]



[Fig. 2]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 908317
FR 2206352

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	FR 1 373 894 A (GEORGE WILLIAM USHER) 2 octobre 1964 (1964-10-02) * le document en entier * -----	1-7	D06F95/00 A42B1/0182
Y	US 2008/035683 A1 (WYNN VINCENT D [US]) 14 février 2008 (2008-02-14) * alinéa [0042] - alinéa [0073]; figures 1-2, 5b * -----	1-7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) A42C A42B D06F A47L
A	US 2017/022650 A1 (KING JEFF [US]) 26 janvier 2017 (2017-01-26) * le document en entier * -----	1-7	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
15 février 2023		Diaz y Diaz-Caneja	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2206352 FA 908317**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **15-02-2023**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 1373894	A	02-10-1964	AUCUN	

US 2008035683	A1	14-02-2008	CA 2695945 A1	21-02-2008
			EP 2146598 A2	27-01-2010
			US 2008035683 A1	14-02-2008
			WO 2008022081 A2	21-02-2008

US 2017022650	A1	26-01-2017	AUCUN	
